



La désignation d'un Assistant de Prévention dans une collectivité territoriale est une obligation, quel que soit le nombre d'agents y travaillant ou le nombre d'habitants. Il propose à l'autorité territoriale des mesures visant à réduire les risques professionnels (ex : Suivi du Document Unique) et participe à la sensibilisation, l'information et la formation des agents de la collectivité. Pour pouvoir être nommé une formation préalable est obligatoire.

**SECURITE & SANTE**

## QUI ? Public visé

Nouveaux agents amenés à exercer les fonctions d'assistante ou d'assistant de prévention dans leur collectivité

## POURQUOI ? Les objectifs

- Identifier le rôle et les missions d'assistante ou assistant de prévention
- Repérer les modalités d'intervention dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels

## COMMENT ? Le programme

1. Les enjeux de la prévention et les sources législatives et réglementaires
2. Les acteurs de prévention, leurs rôles et leurs responsabilités
3. L'assistant de prévention : son rôle, son positionnement, sa posture au sein de son environnement
4. Les risques professionnels
5. Les méthodes d'analyse d'une situation de travail
6. La démarche d'évaluation des risques professionnels
7. Les accidents du travail et les maladies professionnelles
8. Les documents obligatoires
9. La communication en matière de prévention

## COMBIEN ?

**2500€ NET pour 5 jours**

-20% pour le deuxième stagiaire de la collectivité (2000€ NET)

-20% pour le troisième stagiaire de la collectivité et suivants (1600€ NET)

Pour une formation en interne, le tarif sera déterminé sur devis en fonction des besoins de votre collectivité